FONDATION JEAN-CHARLES-BONEANT

Le Programme de stages parlementaires à l'Assemblée nationale

FONDATION JEAN·CHARLES·BONENFANT

Le Programme
de stages
parlementaires
à l'Assemblée nationale

Dépôt légal - 4e trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-10495-1

Table des matières

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant 5

Le Programme de stages parlementaires, une réalisation de la fondation Jean-Charles-Bonenfant 6

- Historique du programme 7
- Sélection des stagiaires 9
- Fonctionnement du programme 11
- Rôle des stagiaires 13
- Encadrement 15
- Exigences pédagogiques du programme 17
- Déplacements des stagiaires 19

ANNEXES 20

Tableau I : Liste des stagiaires 1979-1984 21

Tableau II : Liste des mémoires 1979-1983 22

Tableau III : Affectations des stagiaires 1979-1983 23

La Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Créée par la loi 199, sanctionnée le 21 juin 1978, la Fondation Jean-Charles-Bonenfant est une société sans but lucratif, subventionnée en totalité par l'Assemblée nationale du Québec.

Le préambule du projet de loi précise bien les objectifs visés lors de la création de la Fondation ; en voici l'essentiel :

- Une saine démocratie exige la meilleure connaissance possible du fonctionnement des institutions politiques ;
- Il est nécessaire de stimuler, au profit de la collectivité, l'intérêt du plus grand nombre possible pour l'approndissement des connaissances théoriques et pratiques sur les institutions politiques, le droit et la procédure parlementaires ;
- Il y a lieu de compléter le travail du milieu universitaire dans le domaine des études et des recherches sur des institutions parlementaires du Québec ;
- Il est opportun de créer une fondation poursuivant ces objectifs d'ordre éducatif ;
- Il est approprié d'honorer et de perpétuer la mémoire de feu Jean-Charles-Bonenfant pour sa contribution émérite à l'étude, à la recherche, à l'enseignement et à la vulgarisation dans le domaine des connaissances des institutions politiques du Québec, du droit et de la procédure parlementaires.

Les buts de la Fondation sont formulés ainsi, aux articles 4 et 5 de la Loi :

a) Augmenter, améliorer et diffuser les connaissances sur les institutions politiques et parlementaires du Québec ;

b) développer une politique de large information sur le parlementarisme par diverses publications ;

c) promouvoir l'étude et la recherche sur les institutions politiques et parlementaires par l'octroi de bourses, d'aide financière et technique, par l'implantation et l'administration de stages parlementaires et par tout autre moyen pertinent ;

d) subventionner tout organisme sans but lucratif qui poursuit des objets similaires. Dans la poursuite de ces objectifs, la Fondation peut recevoir et accepter des dons, subventions, legs ou contributions et s'associer ou conclure des ententes ou accords avec toute personne, société ou organisme privé, public ou parapublic.

Ces objectifs se sont matérialisés par l'implantation et l'administration d'un programme de stages parlementaires qui, sans être le seul instrument dont dispose la Fondation pour atteindre ses buts, en constitue cependant la principale préoccupation et le moyen d'action privilégié.

Le Programme de stages parlementaires, une réalisation de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Historique du programme

Lors de la création de la Fondation en 1978, l'expérience des stages à l'Assemblée nationale n'était ni nouvelle, ni inusitée.

Sous la responsabilité de madame Louise Quesnel-Ouellet, professeure au Département de science politique de l'Université Laval, un premier programme débuta en effet en 1973-1974 et, dès 1974-1975, huit stagiaires furent accueillis à l'Assemblée nationale.

En 1975-1976, huit stagiaires furent à nouveau accueillis à l'Assemblée. La Doner Foundation offrit alors sept bourses. La huitième bourse et les dépenses inhérentes à la gestion et à la direction du programme furent financées par l'Assemblée nationale. Monsieur Réjean Pelletier, professeur au Département de science politique de l'Université Laval, fut alors nommé responsable du programme.

Entre 1976 et 1979, le programme fut cependant interrompu, faute de fonds. Il ne reprit qu'en 1979-1980 avec la création de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, qui offrit quatre bourses. L'Assemblée nationale assuma alors les dépenses inhérentes à la gestion et à la direction du nouveau programme, dont la direction pédagogique fut confiée à madame Louise Quesnel-Ouellet. La Société québécoise de science politique fut associée à l'orientation du programme. Depuis, les stages se sont poursuivis sans interruption, à raison de quatre stagiaires par année.

À partir de 1981, la direction pédagogique en fut confiée à monsieur Gaston Bernier, directeur adjoint de la bibliothèque de l'Assemblée nationale et chargé de cours au Département de science politique de l'Université Laval.

On peut définir brièvement les objectifs des stages de la façon suivante :

a) permettre aux stagiaires d'acquérir une connaissance pratique du fonctionnement de l'Assemblée nationale, du travail des députés et de l'organisation des institutions parlementaires ;

b) permettre aux stagiaires de participer à l'accomplissement des tâches incombant aux éléments constitutifs de l'Assemblée nationale, notamment en assistant les députés dans l'exercice de leurs fonctions.

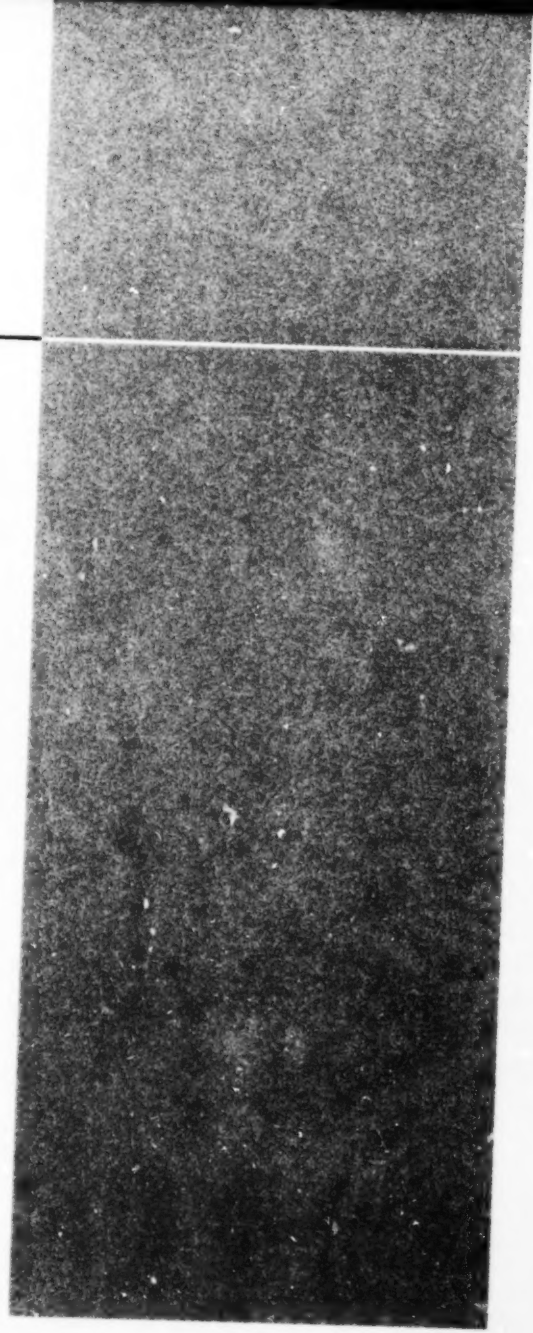

Sélection des stagiaires

Le processus de sélection des stagiaires parlementaires est assuré par le Fonds F.C.A.C.

Admissibilité

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

A) Avoir obtenu, entre le 1er juin et le 31 mai de l'année précédant le stage, un diplôme universitaire de premier cycle. Au moins 60 crédits de ce premier cycle devront avoir été obtenus dans les disciplines suivantes : droit, journalisme, communications ou science politique.

B) À la date fixée pour le dépôt de leur demande de bourse, être citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration de 1976 (S.C. 1976-1977, chapitre 52) et avoir le statut de résident du Québec (résidence principale) :

Le candidat détient un statut de résident du Québec lorsque, au moment de sa demande de bourse, il possède ce statut de résident du Québec par douze (12) mois consécutifs de résidence principale au Québec, à l'exclusion du temps consacré à la poursuite d'études à plein temps dans une institution d'enseignement. Le résident qui ne peut établir son statut de résident d'une province canadienne est réputé détenir le statut de résident du Québec :

a) s'il détient un certificat de sélection du ministère de l'Immigration du Québec ou s'il a été admis au Canada en tant que résident permanent suite à une demande présentée avant le 31 mars 1979 ;

b) s'il a sa résidence principale au Québec ;

c) le candidat ayant présenté une demande de résidence permanente après le 31 mars 1979 doit fournir une copie du certificat de sélection et de la formule de résidence permanente.

C) Dans tous les cas, être domicilié au Québec depuis au moins un an avant la date fixée pour la présentation d'une demande de bourse.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- formulaire F.C.A.C. n° 31 ;
- relevé de notes officiel correspondant à toutes les sessions universitaires complétées ;
- deux lettres confidentielles d'appréciation (sections II et III du formulaire) remplies par les répondants choisis par le candidat ;
- une note explicative sur leur incitation à poser leur candidature (section I de la formule, question II-A).

N.B. Les candidats doivent s'assurer que leur dossier est complet au moment de sa présentation. Les dossiers incomplets ne sont pas soumis au comité de sélection.

Critères de sélection

Le comité de sélection comprend habituellement deux professeurs, dont un du Département de science politique de l'Université Laval, deux hauts fonctionnaires représentant l'Assemblée nationale et un professionnel du Fonds F.C.A.C.

Les critères utilisés par le comité sont :

- l'excellence du dossier universitaire (4 points sur 10) ;
- les objectifs poursuivis par le candidat (3 points) ;
- l'aptitude (3 points).

Les membres du comité s'appuient sur les lettres confidentielles d'appréciation pour mesurer ce dernier critère.

Certains candidats devront rencontrer le comité de sélection. On évaluera alors leur connaissance de la langue française, leur disponibilité, leur esprit d'initiative et leur capacité d'adaptation.

Nombre et valeur des bourses

Les stagiaires parlementaires sélectionnés reçoivent une bourse de 11 000 $, en dix (10) tranches mensuelles de 1 000 $. La dernière tranche est versée lors de la remise d'un mémoire portant sur un aspect des institutions politiques et parlementaires.

Formules de demande (concours n° D-1)

Les candidats peuvent obtenir les formules de demande de bourse et tous les renseignements désirés en s'adressant au :

Fonds F.C.A.C.
979, rue Bourgogne, 4e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2L4
Tél. : 643-3862

Les formules sont également disponibles :

- aux Services aux étudiants des universités du Québec ;
- aux Directions régionales du M.E.Q. ;
- aux Délégations et Bureaux du Québec à l'étranger;

Les demandes d'inscription doivent parvenir à temps au Fonds F.C.A.C., soit généralement vers le mois de novembre. Les candidats devront donc se procurer le formulaire F.C.A.C. n° 31 le plus tôt possible.

Fonctionnement du programme

D'une durée de dix mois, le stage se déroule en quatre étapes distinctes.

Le premier mois est réservé à des rencontres-séminaires reliées à différents domaines touchant au parlementarisme. On prévoit donc des rencontres avec les responsables de différentes directions de l'Assemblée, avec des hommes politiques (députés, ministres, leaders parlementaires, etc.), puis avec des témoins privilégiés de la scène politique (journalistes, universitaires, etc.) À la fin de ce préstage, le stagiaire devrait être apte à se débrouiller seul et être en mesure d'être utile à un parlementaire.

Une fois ce tour d'horizon terminé, les stagiaires doivent être attachés, en alternance et pendant quatre mois, à un député du parti ministériel et à un député de l'Opposition.

Pendant la session d'automne, deux stagiaires travaillent donc avec le parti ministériel et deux autres, avec l'Opposition. Lors de la deuxième session, vers le début du mois de février, les rôles sont inversés. Les stagiaires sont donc appelés à oeuvrer au sein de deux formations politiques adverses ; ils sont ainsi placés dans une situation d'apprentissage exceptionnelle.

Le dernier mois du stage est généralement consacré à la rédaction du mémoire.

13

Rôle des stagiaires

Le stagiaire est avant tout un assistant pour le député auquel il est affecté ; il assiste ce dernier à la fois dans son rôle de législateur et de représentant.

En regard du rôle de législateur du député, le stagiaire sera utile comme personne-ressource capable de préparer un dossier, d'établir la synthèse de ce dossier, d'identifier et de décrire un problème, de rédiger un rapport, une lettre, un discours, etc. Par ailleurs, en regard du rôle de représentant du député, le stagiaire sera utile à celui-ci dans l'établissement ou le maintien des liens avec sa circonscription, dans la préparation de réponses aux demandes formulées par les commettants. Le stagiaire devra donc savoir où trouver l'information pertinente et comment la transmettre.

Le député se situe en outre à l'intérieur d'un cadre partisan qui lui impose des tâches et des contraintes particulières. Dans cette perspective, le stagiaire pourra servir le député en le documentant sur les politiques et les lignes de conduite de son parti, et en se faisant l'intermédiaire entre plusieurs députés ou entre le député et son parti.

Par le passé, les stagiaires ont, en outre, accompagné les députés dans presque tous leurs déplacements.

D'autre part, le stagiaire de la Fondation devrait être en mesure de distinguer les fonctions du personnel parlementaire, d'identifier avec précision les responsables des services de l'Assemblée nationale, de comprendre et de décrire le rôle primordial d'un Parlement, d'analyser les multiples étapes du processus législatif, d'utiliser d'une manière efficace les publications parlementaires et de bien cerner les besoins d'information d'un député. Son séjour à l'Assemblée nationale lui aura aussi permis d'approfondir un sujet de son choix et de perfectionner ses méthodes de recherche.

Le stage permet donc au stagiaire de connaître, de l'intérieur, l'institution qu'est l'Assemblée nationale. Il contribuera ainsi, et en cela il rejoint les objectifs de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, à faire rayonner cette institution de base de notre système démocratique.

Liste de travaux éventuels :

- préparer la documentation pour une commission parlementaire ;
- rédiger des mémoires sur des sujets divers ;
- préparer des prises de position et formuler des recommandations ;
- rédiger des communiqués de presse ;
- régler des cas de comté ;
- rédiger des dépliants destinés aux électeurs d'une circonscription ;
- constituer un fichier (subventions, interventions) ;
- rédiger des discours sur des projets de loi ;
- préparer des questions ;
- préparer un dossier pour une «question avec débat» ;
- rédiger la correspondance du député ;
- présenter des comptes rendus de lecture ou de séances de commissions parlementaires ;
- accompagner le député dans ses tournées de la circonscription ;
- assurer la liaison entre plusieurs députés ;
- prendre contact avec certains hauts fonctionnaires ;
- rencontrer du personnel de cabinet pour faire avancer des dossiers.

15

Encadrement

Les stagiaires parlementaires ne relèvent pas d'une seule structure. Divers services contribuent au succès du programme, et les stagiaires peuvent s'appuyer sur plusieurs services de l'Assemblée.

La direction des stages est confiée à un directeur pédagogique. Ce dernier rencontre régulièrement les stagiaires pour discuter et approfondir certains thèmes concernant le parlementarisme. En plus des rencontres informelles très fréquentes, il est d'usage d'organiser plusieurs rencontres formelles destinées à faire le point. Ces rencontres sont fixées après entente entre le directeur pédagogique et les stagiaires. De plus, le directeur pédagogique encadre les stagiaires pour tout ce qui touche au mémoire de stage et, dans la mesure de ses disponibilités, il les accompagne lorsqu'ils visitent un Parlement étranger ou lorsqu'ils reçoivent des délégations de stagiaires provenant d'autres Parlements.

Les stagiaires peuvent, par ailleurs, bénéficier d'un soutien dans leurs recherches sur les institutions parlementaires des professionnels de l'Assemblée nationale et, en particulier, de ceux de la Division de la recherche. Dès le début du stage, les stagiaires pourront être associés à un professionnel. Le choix de celui-ci se fait en tenant compte des besoins exprimés par les stagiaires.

Finalement, le Bureau du protocole et des relations parlementaires de l'Assemblée nationale, en relation étroite avec d'autres Parlements, coordonne les contacts avec les homologues de Toronto, d'Ottawa, de Boston, d'Albany, etc., et les relations avec les Parlements qui reçoivent les stagiaires québécois. Les stagiaires maintiennent des liens étroits avec le sécrétaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

De même, en raison de la structure de financement et de l'intérêt naturel que suscitent les stages parlementaires, des liens spéciaux se sont créés entre les stagiaires et le Président de l'Assemblée nationale, qui est également président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, et aussi avec le secrétaire général de l'Assemblée. Ces derniers, désireux d'entretenir un dialogue fructeux, essaient d'être le plus possible en contact avec les stagiaires.

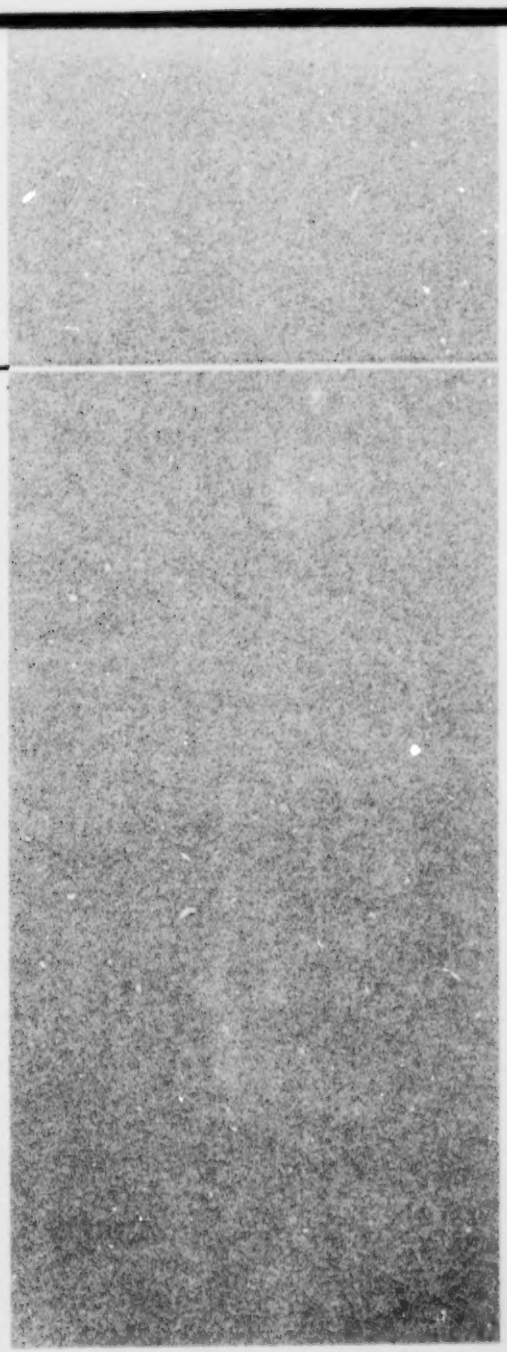

17

Exigences pédagogiques du programme

Le mémoire de stage

La rédaction d'un mémoire est une obligation que doivent remplir tous les stagiaires. L'exigence d'un tel mémoire est doublement justifiée. D'une part, il s'agit de répondre aux objectifs de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, en encourageant l'étude et la recherche sur les institutions politiques et parlementaires. Le mémoire que chaque stagiaire doit remettre à la fin de son séjour à l'Assemblée nationale est un pas en ce sens. D'autre part, la rédaction du mémoire est le lien pédagogique concret que les milieux universitaires entretiennent avec les stages parlementaires.

On a jugé essentiel de maintenir l'exigence du mémoire pour préserver le caractère scientifique du programme et pour participer à la réalisation de l'un des objectifs fondamentaux de la Fondation : l'accroissement des connaissances des institutions et de la vie parlementaire.

Les mémoires doivent porter sur un aspect de la vie parlementaire québécoise. À cette fin, on a prévu que les stagiaires consacrent le mois de juin à la rédaction de leur mémoire.

Reconnaissance pédagogique

En raison de l'autonomie de chaque université québécoise, le Conseil des universités du Québec et la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ont convenu qu'il n'y aurait pas de reconnaissance panquébécoise des stages pour l'attribution de crédits universitaires, mais que chaque cas serait étudié individuellement et évalué au mérite par les universités concernées. Les futurs stagiaires doivent donc, le plus tôt possible, entrer en contact avec les responsables pédagogiques des départements au sein desquels ils veulent poursuivre des études de cycle supérieur, en vue d'une reconnaissance pédagogique éventuelle sous forme de crédits.

19

Déplacements des stagiaires

Visite d'autres Assemblées

Afin de répondre à des besoins d'analyse comparative des systèmes parlementaires, on organise chaque année la visite d'un autre Parlement.

Au cours des années passées, les stagiaires ont visité le Parlement d'Ottawa et, en 1982-1983, le State House de Boston. La réciprocité étant de mise en la matière, et le Québec exerçant un attrait certain, les stagiaires de l'Assemblée nationale ont dû recevoir à plusieurs occasions leurs homologues de Toronto et d'Ottawa. À la suite du voyage des stagiaires québécois à Boston, une certaine réciprocité avec les stagiaires du Massachussetts est donc à prévoir.

L'organisation de ces visites est assumée par les stagiaires eux-mêmes. Dans le choix des conférenciers invités, ils ont surtout mis l'accent sur des thèmes parlementaires ou politiques propres à bien faire ressortir les caractéristiques spécifiques des institutions du Québec.

Déplacements dans les circonscriptions électorales

Puisque, dans le système parlementaire québécois, les députés sont avant tout les représentants de leur circonscription, qu'ils ont un travail d'ombudsman à accomplir et que, par ailleurs, il leur est impossible de dissocier ce rôle de celui de législateur ou de contrôleur, l'Assemblée nationale met à la disposition des stagiaires des crédits permettant de rembourser leurs frais de déplacement et de séjour dans les comtés, ou leur participation à des manifestations jugées pertinentes.

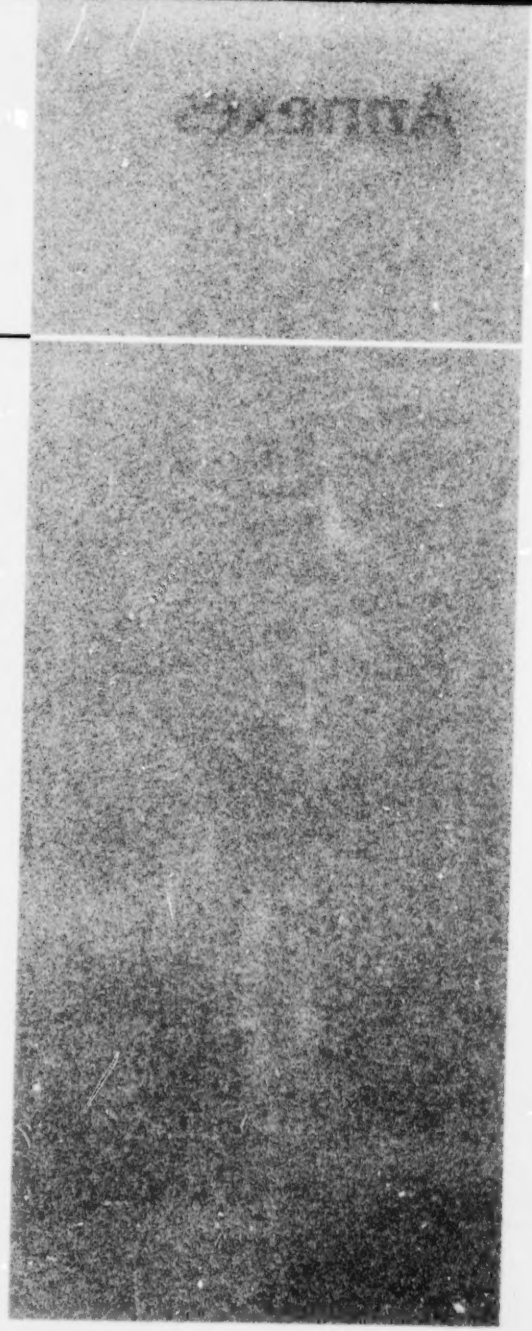

Annexes

Tableau I
Liste des stagiaires 1979-1984

NOM	DISCIPLINE	UNIVERSITÉ
1979-1980		
GARNEAU, Jean	Science politique	Laval
RUVINSKY, Ilene	Science politique	McGill
SÉVIGNY, Danielle	Science politique	Laval
TALBOT, France	Science politique	Laval
1980-1981		
BRISSETTE, Normand	Science politique	Montréal
CÔTÉ, Denis	Maj. Sc. pol. et min. Jour.	Laval
LAVOIE, Marie	Science politique	Laval
SAINT-ARNAUD, Bertrand	Droit	Montréal
1981-1982		
DUMAS, Sylvie	Communications	Laval
BONIN, Normand	Sc. sociales et Droit	Laval
GOLD, Howard	Science politique	McGill
MATHYS, Jean-Paul	Science politique	Laval
1982-1983		
ALBERT, Madeleine	Science politique	Laval
DE ROUSSAN, Yves	Science politique	Montréal
GAUTHIER, Claude	Maj. Sc. pol. et min. Jour.	Laval
STEIN, Gary	Science politique	McGill
1983-1984		
AUDET, Hélène	Science politique	Montréal
CHARRON, Jean	Communications	Laval
NORMAND, Sylvio	Droit	Laval
PLOURDE, Diane	Science politique	Laval

Tableau II
Liste des mémoires 1979-1983

Madeleine ALBERT	*Le Contrôle parlementaire des activités internationales du gouvernement du Québec : la 3e session de la 32e législature de l'Assemblée nationale du Québec.*
Normand BONIN	*La Responsabilité ministérielle : pierre d'achoppement de la réforme parlementaire ou le Courage du député d'arrière-banc : outil premier d'une réforme parlementaire.*
Yves DE ROUSSAN	*Les Députés indépendants au sein de la législature québécoise.*
Jean GARNEAU*	*Quelques Tendances des rapports entre le Parlement, le Gouvernement et les sociétés d'État au Québec, 1970-1980.*
Claude GAUTHIER	*Au nom de la Loi ! Pour un meilleur équilibre des trois pouvoirs.*
Howard GOLD	*La Réactivation du caucus : un premier pas dans la réforme parlementaire.*
Ilene RUVINSKY	*The Political Role of the English Language Press in Québec (Today).*
Danielle SÉVIGNY*	*Le Rôle des adjoints parlementaires à l'Assemblée nationale.*
Gary STEIN*	*The Question Period in Québec and Ottawa : A focus on the Opposition's Preparation and Style.*
France TALBOT*	*Les Questions avec débat à l'Assemblée nationale.*

* Mémoires publiés dans le **Bulletin** de la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Tableau III
Affectations des stagiaires 1979-1983

1979-1980			
GARNEAU, Jean	Bertrand Goulet (UN)	Gilbert Paquette (PQ)	
RUSVINSKY, Ilene	Claude Forget (PLQ)	Jean-Pierre Jolivet (PQ)	
SÉVIGNY, Danielle	Alain Marcoux (PQ)	Michel Pagé (PLQ)	
TALBOT, France	Jean-François Bertrand (PQ)	Thérèse Lavoie-Roux (PLQ)	
1980-1981			
BRISETTE, Normand	Élie Fallu (PQ)	Georges Lalande (PLQ)	
CÔTÉ, Denis	Michel Le Moignan (UN)	Jules Boucher (PQ)	
LAVOIE, Marie	Denise Leblanc-Bantey (PQ)	Reed Scowen (PLQ)	
SAINT-ARNAUD, Bertrand	Jean-Claude Rivest (PLQ)	Denis Perron (PQ)	
1981-1982			
DUMAS, Sylvie	Jean-Claude Rivest (PLQ)	Élie Fallu (PQ)	
BONIN, Normand	Louise Harel (PQ)	Christos Sirros (PLQ)	
GOLD, Howard	Thérèse Lavoie-Roux (PLQ)	Pierre de Bellefeuille (PQ)	
MATHYS, Jean-Paul	Guy Bisaillon (PQ)	Reed Scowen (PLQ)	
1982-1983			
ALBERT, Madeleine	Mark Assad (PLQ)	Raymond Brouillet (PQ)	
DE ROUSSAN, Yves	Daniel Johnson (PLQ)	Jean-Guy Rodrigue (PQ)	
GAUTHIER, Claude	Marcel Léger (PQ)	Hermann Mathieu (PLQ)	
STEIN, Gary	David Payne (PQ)	Michel Gratton (PLQ)	

POOR

QUALITY

ORIGINAL